



Sécurité des agents : la Direction générale renie son engagement sur l'utilisation de pseudonymes !

Hier, lors de la réunion du groupe de travail plénier sur la sécurité, les représentants syndicaux des agents de la DGFIP ont assisté à un véritable déni de dialogue social.

Rappelons que ce cycle de groupes de travail avait été ouvert par la direction suite au décès d'un collègue de la DIRCOFI sud-est, qui avait été assassiné devant son domicile, et dans un contexte de multiplication des incivilités et des agressions contre les agents de la DGFIP.

La question de la sécurité des collègues est bien sûr toujours d'actualité. Et plus particulièrement au moment où des Centres des Finances Publiques en Bretagne ont été la cible de casseurs dans le cadre des mouvements contre la politique fiscale du gouvernement. Dans certains cas, des dégradations ont été commises sur les biens personnels des agents.

Si des mesures d'organisation et des travaux de sécurisation de sites ont été mis en œuvre, la CGT n'a pas eu satisfaction sur l'ensemble des mesures de sécurité exigées et sur les moyens humains et matériels nécessaires.

La CGT s'était toutefois satisfaite qu'à l'occasion du groupe de travail du 15 novembre 2012, la Direction Générale ait annoncé qu'elle acceptait l'utilisation de pseudonymes par les agents en charge de l'accueil.

Pour mémoire, cette pratique était en vigueur dans toute la filière gestion publique jusqu'au déploiement de la Charte Marianne, qui impose aux agents de fournir leurs noms aux usagers. Aujourd'hui, seuls les agents des Trésoreries amendes bénéficient encore de ce dispositif dans toutes leurs relations avec les redevables, la Charte Marianne ne s'y appliquant pas.

Un an après, à l'occasion du groupe de travail plénier, la Direction Générale a affirmé que l'autorisation de l'utilisation d'un pseudonyme à l'accueil n'était qu'une mesure soumise actuellement à sa réflexion et a nié tout engagement pris en ce sens.

Plusieurs organisations syndicales ont rappelé les propos tenus par la direction il y a maintenant plus d'un an. La CGT a produit le relevé de décision du groupe de travail de l'époque. **Même placée face à son engagement écrit, la direction s'est entêtée dans son déni.**

Alors que de nombreux collègues sont demandeurs de cette mesure, que des services de la DGFIP sont confrontés au quotidien à des situations difficiles, que certains collègues se sont plaints de recevoir des appels menaçants à leurs domiciles, la direction choisit de renier ses engagements écrits et préfère s'interroger pour savoir si « l'image de l'administration » serait ternie parce que les usagers seraient reçus par Pierre Martin et non par Jean Dubois !

Pour la CGT, cette conduite est inacceptable ! La direction générale doit respecter ses engagements !

Montreuil, le 19 novembre 2013

Syndicat national
CGT Finances Publiques
Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr
• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
• dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80
• Fax : 01.48.70.71.63

La CGT prendra les initiatives nécessaires, dans l'unité syndicale la plus large, pour obtenir satisfaction sur cette revendication.

La tenue des Etats Généraux à la bourse du travail de Paris le 4 décembre sera l'occasion de faire le point et de prendre toutes les initiatives nécessaires en ce sens.